

Ensemble, Agefiph et AKTO renforcent leur engagement en faveur de l'emploi et de la formation des personnes en situation de handicap dans 27 branches professionnelles

Opérateur de compétences (OPCO), AKTO accompagne ses branches professionnelles dans leur stratégie d'emploi, de formation et de qualification. Fort d'un partenariat historique avec l'Agefiph, basé sur des projets et des expérimentations innovantes, les deux organismes renouvellent leur engagement par une nouvelle convention cadre. Conclue pour une durée de 3 ans, elle concrétise leurs objectifs communs visant à amplifier la mobilisation des 27 branches et des 164 000 entreprises adhérentes d'AKTO en faveur de l'inclusion des salariés, et renforce l'accès à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels des personnes en situation de handicap.

Une démarche pilotée à échelle nationale et pensée pour être déployée de façon pragmatique et mesurable sur l'ensemble des territoires.

Bagneux,
Le 18 février 2022,
—
Communiqué de presse

2 axes de coopération

1. La mobilisation des entreprises et des branches

- **Accompagner les politiques de branche** : identifier les priorités et les besoins de chacune des branches d'AKTO, en engageant secteur par secteur et dans un format paritaire, un travail d'écoute auprès des entreprises concernant l'emploi, la formation et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- **Sensibiliser et outiller** : accroître l'information et la professionnalisation dans les branches et auprès des entreprises adhérentes ;
- **Renforcer la professionnalisation des salariés de l'OPCO** pour faciliter l'appui conseil/accompagnement auprès des entreprises sur la thématique du handicap au travail.



2. La sécurisation des parcours professionnels

- **Développer l’alternance et la qualification** : faciliter l’accès à la qualification et à l’alternance des personnes et des salariés en situation de handicap ;
- **Favoriser le maintien dans l’emploi** : favoriser et structurer la concertation territoriale pour élaborer les solutions d’emploi et de formation les plus adaptées aux personnes en situation de handicap, en articulation avec les besoins des entreprises ;
- **Favoriser l’intégration des demandeurs d’emploi** : renforcer le recours aux actions de préparation à l’emploi.

« Cette convention de partenariat est l’opportunité pour AKTO de compter sur l’expertise et la force d’accompagnement de l’Agefiph, qui agira dans les territoires en proximité de ses entreprises adhérentes pour les guider dans leur démarche inclusive et leur permettre d’intégrer le handicap dans l’ensemble de leurs pratiques de recrutement, de qualification, d’apprentissage et de formation. Cette nouvelle signature est aussi l’illustration des objectifs que se sont fixés l’État et l’Agefiph pour amplifier son accompagnement aux entreprises et ainsi accélérer la transformation inclusive du marché du travail », souligne Christophe Roth, Président de l’Agefiph.

Des actions conjointes, à l’échelle des territoires

L’enjeu pour AKTO et l’Agefiph est d’assurer **un pilotage national stratégique de cette collaboration**, avec un cadre visant à **harmoniser les pratiques en place sur les territoires** en fonction de leurs réalités et contextes respectifs. Au niveau régional, la convention cadre sera déclinée par régions pour permettre aux **14 délégations régionales de l’Agefiph de travailler avec les directions régionales d’AKTO**.

« La volonté d’AKTO est d’agir concrètement et avec détermination en faveur l’inclusion des personnes en situation de handicap par le développement des qualifications et des compétences. C’est dans cette perspective, que nous avons souhaité poursuivre et redimensionner notre partenariat avec l’Agefiph, avec qui nous partageons des enjeux et des ambitions communes. Notre implication réelle, tant au niveau de chaque branche professionnelle, que de chacune de nos directions régionales est la clé de ce partenariat », souligne Laurent Barthélémy, Vice-Président d’AKTO.

« L’alternance constitue une voie privilégiée d’insertion professionnelle pour tous, et nous sommes déjà très largement mobilisé dans certaines branches professionnelles, pour les accompagner dans le recrutement de salariés et d’alternants en situation de handicap. L’expertise de l’Agefiph va nous permettre de renforcer cette dynamique et démultiplier l’impact de ces actions en particulier dans le cadre des partenariats à nouer avec les acteurs de l’apprentissage », conclut Jean Hédou, Président d’AKTO.

A PROPOS DE L’AGEFIPH

L’Agefiph (Association de gestion du fonds pour l’insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l’inclusion des personnes handicapées dans l’emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l’emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l’emploi, de la



formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2020, l'Agefiph a financé plus de 230 500 aides et services.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur Twitter [@Agéfiph](https://twitter.com/Agéfiph)

CONTACTS PRESSE AGEFIPH

Julie Chaouat / jchaouat@lebureaudecom.fr / 06 84 38 12 21

Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96

A PROPOS D'AKTO

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences et des qualifications. Il agit sur l'insertion par l'emploi, il valorise l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, il assure la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, il déploie sur tout le territoire en métropole et dans les DROM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois et développe les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO EN QUELQUES CHIFFRES

27 branches professionnelles, 162 000 entreprises adhérentes qui représentent 5 millions de salariés. En 2020, AKTO a facilité l'accès à la formation de plus de 800 000 salariés et de 68 000 alternants. AKTO, c'est près de 950 salariés sur tout le territoire dont les DROM dans lesquels AKTO a délégation pour 4 OPCO : Atlas, l'Opcommerce, Opco Mobilités et Opco 21, qui représentent plus de 70 branches. AKTO est également l'Opco unique sur les territoires de Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre et Miquelon et Mayotte depuis le 1er janvier 2021.

CONTACT PRESSE AKTO

Mathias Nirman / mathias.nirman@chefcab.fr / 06 48 78 13 88